AGRI CLIMAT
Lettre d'Informations de l'Agribusiness et du Climat

Actualité & Décryptage

18 Nov 2026

BONNE GOUVERNANCE DANS LA FILIERE CAFÉ-CACAO

l'OIA Café-Cacao fait le choix de la transparence : le Conseil d'Administration rend compte à la Commission de Conciliation et d'Arbitrage (CCA)



Une vue de la table de séance

Convoqués ce mercredi 18 novembre 2026 par le Président Siaka Diakité, les Vice-présidents et les membres de la Commission de Conciliation et d'Arbitrage se sont retrouvés au siège d'Angré pour une séance de travail à haute valeur stratégique : gouvernance, bilan moral et financier, perspectives. Objectif : rendre compte à la CCA avant l'Assemblée Générale du 10 décembre.

BONNE GOUVERNANCE · FILIERE CAFÉ-CACAO

L'OIA Café-Cacao fait le choix de la transparence : le Conseil d'Administration rend compte à la Commission de Conciliation et d'Arbitrage (CCA)



Le Vice-Président OBED BLON porte – parole du PCA de l'OIA entouré de M. Seydou KIEBRE 5ième Vice-Président présidant la séance et M. BOUABRE Daniel Secrétaire Général de l'OIA Café Cacao.

Convoqués ce mercredi 18 novembre 2026 par le Président Siaka Diakité, les Vice-présidents et les membres de la Commission de Conciliation et d'Arbitrage se sont retrouvés au siège d'Angré pour une séance de travail à haute valeur stratégique : gouvernance, bilan moral et financier, perspectives. Objectif : rendre compte à la CCA avant l'Assemblée Générale du 10 décembre.

À trois semaines de l'Assemblée Générale du 10 décembre, l'Organisation Interprofessionnelle Agricole de la filière Café-Cacao de Côte d'Ivoire (OIA Café-Cacao CI) a réuni, ce mercredi à 10 heures sous la Présidence du 5ième Vice – Président M. Seydou KIEBRE, des membres de son Conseil d'Administration et la Commission de Conciliation et d'Arbitrage (CCA). Cette réunion d'information, tenue au siège de l'Organisation à Angré (7e Tranche), avait pour objet de présenter et de discuter de l'état d'exécution des activités et du fonctionnement de l'institution. À l'approche d'un rendez-vous statutaire majeur, l'exercice est tout sauf une formalité.

Six points, un seul fil rouge : la redevabilité

L'ordre du jour, en six séquences, dessina une véritable feuille de route de transparence. La séance s'ouvrit par un point d'information visant à partager le niveau d'exécution des activités. Les échanges se poursuivirent par un rappel des missions de la Commission, qui remit la CCA au cœur de son rôle.

Vint ensuite le point central de la séance : l'état de la gouvernance de l'institution. Ce fut le moment de dresser un constat lucide de son fonctionnement.

La Commission passa alors à l'épreuve des chiffres et des engagements, à travers le bilan moral et financier. Les travaux se tournèrent enfin vers l'avenir, avec les perspectives de l'après-10 décembre 2026.

La séance prit fin sur les points divers, qui permirent à chacun d'aborder les questions restées en suspens, puis sur une visite du siège social.

Cette progression n'a rien d'anodin. Elle part des faits, passe par les règles, puis aborde les comptes avant de se projeter. C'est l'ordre même dans lequel l'Assemblée Générale à venir sera appelée à travailler sur la marche de l'organisation.



Le Président de la CCA M. KOFFI K. Patrice entouré de membres de la Commission

La CCA, gardienne de la conformité

Le deuxième point, le rappel des missions de la Commission, mérite l'attention. Selon les Statuts, la CCA est composée de dix membres choisis hors du Conseil d'Administration (six représentants du Collège des Producteurs, deux du Collège des Commerçants et deux du Collège des Transformateurs). Elle ne se limite pas à la

conciliation entre membres : elle est aussi l'organe de contrôle interne de l'Organisation.

À ce titre, elle vérifie la gestion de l'OIA, s'assure du respect des dispositions statutaires et réglementaires, alerte le Conseil d'Administration sur tout fait susceptible de compromettre le fonctionnement de l'institution et conduit, au moins chaque trimestre, une mission auprès du Conseil et de la Direction Exécutive. Elle rend compte chaque année à l'Assemblée Générale, dont l'ordre du jour statutaire comprend l'examen de son rapport de contrôle de gestion. Rappeler ces missions à quelques semaines de l'Assemblée, c'est replacer le contrôle au centre du jeu institutionnel.



Séance de visite des locaux de l'OIA Café Cacao

Gouvernance, bilan moral et financier : l'épreuve des chiffres

Presque un an après la reconnaissance officielle de l'OIA par le décret n° 2025-896 du 3 décembre 2025, et plus de quinze mois après l'Assemblée Générale Constitutive de Yamoussoukro (19 août 2025), l'interprofession a déjà traversé des étapes structurantes : mise en place de ses organes, Journée Nationale de l'OIA à Duékoué le 25 juillet 2026, Assemblée Générale Mixte de juin, déploiement de sa Direction Exécutive et préparation de ses outils de gestion, dont un manuel de procédures.

C'est cet acquis, et ce qu'il reste à consolider, que le Conseil d'Administration et la CCA ont mis sur la table. Le bilan moral et financier est le moment où l'institution rend des comptes à ses membres : cohérence entre les décisions prises et leur exécution, régularité des réunions statutaires, maîtrise budgétaire, qualité de la documentation. Ce sont ces éléments que les délégués seront en droit d'examiner le 10 décembre.

Cap sur le 10 décembre : unité et méthode

Au-delà des chiffres, la réunion du 18 novembre porte un message : un Conseil d'Administration et une Commission de contrôle qui échangent en amont, dans le cadre des Statuts, pour permettre au CCA d'exercer sa mission statutaire de contrôle de gestion et de permettre à l'OIA de se soumettre à son obligation de reddition des comptes. Dans une filière où les enjeux sont lourds (financement de l'interprofession par la CVO, conformité au règlement européen sur la déforestation, relation avec le Conseil du Café-Cacao), la solidité de la gouvernance est une condition de crédibilité vis-à-vis des producteurs, des exportateurs, des transformateurs et des partenaires.

La Rédaction Agri Climat

Une publication de l'Agence ODD

est une structure de veille information-nelle. Elle vise à une observation des active de l'implementation des ODD en Côte d'Ivoire dans le but de mettre en lumière les acteurs du Développement Durables.

Directeur de Publication
Dasso Dénis
Comité de rédaction
Dasso Dénis
Tia Gonsse
Christian Konan
Infoline
27 22 28 76 01
01 53 69 26 17
DEPOT LEGAL :
Supplément Tribune du CACAO
Numéro : 7106 du 03 janvier 2003

ALBUM PHOTOS







